

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-364 du 01 avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Considérant qu'en vertu de l'article 30 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

« Lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne, en application des dispositions d'un statut particulier, n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 4 ans, un fonctionnaire territorial, remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination au titre de la promotion interne, peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu »,

Considérant qu'une nomination est intervenue sur le grade de Conseiller territorial des activités physiques et sportives le 01/01/2021,

Considérant qu'un poste est ouvert par voie dérogatoire,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives par voie de promotion interne est établie comme suit :

Mme LAMBACH Christine Educateur des APS Pal 1ère cl Communauté d'Agglomération d'EPINAL

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges.

Fait à Epinal, le 28 juin 2022
Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont

